



Le Bulletin N°7 – Décembre 2021

Le mot du maire

La force d'une nation est avant tout celle de sa population. Mais une population n'est forte qu'en bonne santé. Que deviendraient usines, ateliers, agriculture, armée, police, pompiers, hôpitaux, administrations, restaurants, cinémas, commerces, s'il ne devait plus y avoir assez de bras valides ? Une nation dont la population ne serait plus en bonne santé disparaîtrait. C'est pour écarter ce risque fondamental que tous les dirigeants à travers le monde ont immédiatement agi face à la crise sanitaire naissante, malgré les incertitudes que cet ennemi inconnu et invisible faisait peser sur leurs décisions et choix. C'est dans les premières minutes d'un feu qu'il faut le contenir par tous les moyens pour ne pas le laisser devenir un incendie ravageur.

En dépit de ces évidences et des deux années difficiles qui viennent de s'écouler, il se trouve encore des citoyens pour continuer au titre de leurs libertés individuelles de contester les réalités, l'utilité des mesures de sécurité et recommandations sanitaires. En fait, agissant ainsi ils entretiennent le risque pour la collectivité, retardent la sortie de crise et font peser eux-mêmes une menace sur les libertés qu'ils revendiquent. Mais restons confiants en leur bon sens pour se rendre compte que ce qui leur semblait être des contraintes injustifiées sont en fait des alliées, des protections collectives pour retrouver tous ensemble une vie normale et libre.

Les libertés individuelles sont un droit démocratique pour tous, mais il n'est pas sans limite. Il n'y a pas de droit sans devoir. Agir collectivement pour préserver l'avenir de la nation lorsque les circonstances l'imposent est une responsabilité supérieure qui nous concerne tous, sans exception.

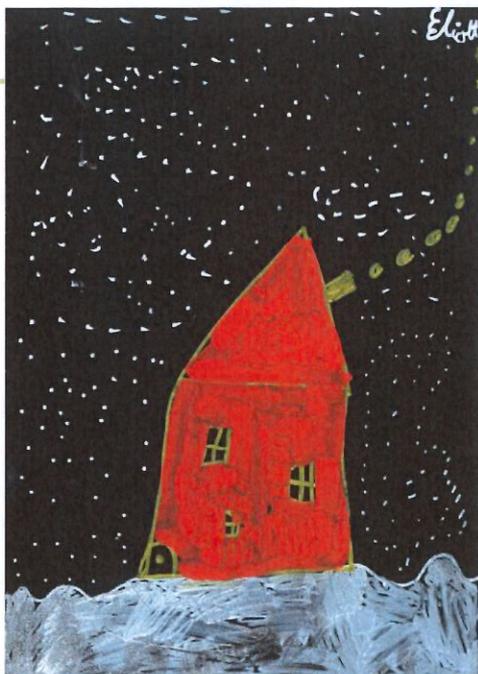
Serge Nasselevitch

Dans ce numéro :

Le mot du maire p1

Décisions du Conseil municipal p2

Vie communale-autour de Noël...et de nos aînés p3 p4



Etat civil

◆ PACS :

- Julien BAUDIN et
Carole ROBIN
le 30 décembre 2021

◆ DÉCÈS :

- Madame DUCHÉ
Jeannine décédée le 10
décembre 2021

BONNE ANNÉE 2022

Hélas, une fois encore nous ne pourrons pas nous réunir au Foyer Communal en janvier pour fêter ensemble la nouvelle année. Ce moment simple, convivial et chaleureux qui permettrait de se revoir, se parler nous manque. Les Associations et les Pompiers de la commune s'unissent au Conseil Municipal à l'aube de la nouvelle année pour souhaiter qu'elle vous soit favorable, à vous-même, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

La séance du 16 décembre 2021 s'est tenue au Foyer Communal dans le respect des consignes sanitaires. Le détail des décisions est affiché sur les panneaux comme à l'accoutumée.

Soulignons les principaux points :

Débroussaillage en forêt

Cette année nous avons prévu une vente de bois. Les affouages serviront à ouvrir les voies par lesquelles un exploitant viendra effectuer les coupes. En complément le Conseil a confié à l'association Emeraude le soin de débroussailler les secteurs touffus. L'année prochaine les affouages concerneront les têtes des arbres abattus.

Les cours d'eau

Les pluies de l'été dernier ont gonflé le débit de certains ruisseaux, provoquant des désordres nécessitant des travaux. Il a été rappelé que personne ne pouvait aménager un cours d'eau ou ses rives sans avoir préalablement suivi les prescriptions et obtenu l'autorisation des services de l'Etat (Police de l'Eau). Si les rives et le sol d'un cours d'eau peuvent appartenir à des propriétaires privés, ce n'est jamais le cas de l'eau qui est un bien public inaliénable et protégé par le Code Civil.

Frais de scolarité

La ville d'Avallon a informé le Conseil qu'un élève d'école publique élémentaire manquait sur la liste des enfants de Saint Germain des Champs scolarisés à Avallon. Il convenait de rectifier le montant des frais de scolarité correspondants qui s'élèvent donc à :

Maternelle : 1.768€ x 7 élèves = 12.376€

Elémentaire : 632€ x 3 élèves = 1.896€

Soit un total de 14.272€

Si l'école publique est gratuite, cela n'empêche pas un coût réel.

Remplacement du matériel informatique de la mairie

Le Conseil a décidé de profiter de l'aide financière momentanée de 1.000€ octroyée par la Région aux petites communes pour remplacer et moderniser le matériel informatique de leur secrétariat de mairie. Le devis étant de 1.455€, le reste à charge pour notre commune sera de 455€.

Maintenance de l'éclairage public

Nous avons fait procéder à la révision de tout le réseau d'éclairage public de la commune. Le coût de cet entretien est élevé : 5140,88€. Nous attendons aussi le devis de remplacement des anciennes ampoules classiques par des ampoules à LED, chères à l'achat mais beaucoup plus économes en consommation et maintenance.

Maintenance du défibrillateur

Le Conseil a délibéré pour demander à mutualiser la maintenance du défibrillateur du Foyer dans le cadre des marchés négociés de la Communauté de Communes. Le Conseil a délibéré pour demander à mutualiser la maintenance du défibrillateur du Foyer dans le cadre des marchés négociés de la Communauté de Communes.

Motion de soutien à la ligne ferroviaire AVALLON-PARIS

Le Conseil a pris une motion en faveur du maintien de la liaison ferroviaire avec Auxerre et la région parisienne. Elle est importante pour les entreprises locales et les particuliers, offrant un mode de transport économique et écologique, en particulier au fur et à mesure du remplacement du diesel par l'hydrogène dont la combustion ne rejette que de la vapeur d'eau..

Travaux clocher de l'église

Les travaux sur le clocher de l'église vont enfin débuter, même si l'approvisionnement de certains matériaux prend beaucoup plus de temps que prévu.

Élections Présidentielles et Législatives 2022

1/ INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle ainsi que jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Plusieurs solutions existent :

- ◆ en ligne, grâce au téléservice disponible sur www.service-public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés. Cette nouvelle interface a été retravaillée par le ministère de l'Intérieur et la Direction de l'information légale et administrative des Services du Premier ministre (DILA) afin de rendre son utilisation plus facile pour tous ;
- ◆ en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité

2/ PROCURATIONS

À compter du 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Vous pouvez utiliser le nouveau téléservice, www.maprocuration.gouv.fr, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne.

Cette procédure est complémentaire à la procédure papier, qui reste possible si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas utiliser la voie numérique.

DÉCORATIONS ET ILLUMINATIONS DE NOËL

Un grand merci à la Commission « Vie Locale » du Conseil Municipal, aux Conseillers municipaux, à Dominique VERNAY, notre agent communal, aux Pompiers de notre CPI, au Club des Aînés et à l'association de l'église Campigerminoise, ainsi qu'à tous ceux qui ont apporté leur aide à la décoration du bourg. Merci aussi au GAEC de la Cure qui a offert un sapin, installé devant le CPI des pompiers.



Le bourg s'illumine !



Installation des sapins de rue avec les décorations confectionnées par le club des aînés



Au foyer, nos pompiers dressent le sapin des habitants. Il attend vos parures de Noël !!



Un sapin, une crèche extérieure... tous les membres de l'association s'activent pour embellir notre église



LE COLIS DES AINÉS

Bravo à la Commission « Vie Locale », aux enfants de la commune qui ont participé à illustrer le couvercle des colis de fin d'année pour nos aînés.



Nos petits artistes ont décoré 64 colis pour nos aînés. Bravo et merci à eux !



C'est prêt !

LE CONTE DE NOËL

Le 19 décembre, un bon moment passé ensemble autour d'un conte de Noël.



MAIRIE

6 RUE DE VEZELAY

89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS

Téléphone : 03 86 34 21 69

Messagerie : mairie-saint-germain-des-champs@orange.fr

Secrétariat : Muriel GIRY

Ouvert mardi et jeudi de 9 h à 12 h